

*Chauffe-eau
WATERVERWARMER
WASSERERWÄRMER
Water heater*



 **ARISTON**

Cher client,

Nous vous remercions d'avoir choisi cet appareil et vous souhaitons la bienvenue dans la famille sans cesse grandissante des possesseurs de nos produits dans le monde entier.

Nous sommes certains que vous obtiendrez une satisfaction maximum de ce nouveau complément à votre foyer. Nous vous conseillons de lire attentivement cette notice d'utilisation et de la conserver pour pouvoir vous y reporter facilement.

TABLE DES MATIERES

I.	Caractéristiques techniques	p. 4
II.	Généralités	p. 5
III.	Recommandations à l'utilisateur	p. 5
IV.	Recommandations à l'installateur	p. 5-7
	A. Généralités	
	B. Montage	
	C. Raccordement hydraulique	
	D. Raccordement électrique	
	E. Mise en service	
V.	Entretien	p. 7
VI.	Service après-vente	p. 7
VII.	Fonctionnement	p. 8
VIII.	Planches	p. 9

IMPORTANT :

Cet appareil doit être équipé d'un groupe de sécurité qui n'est pas livré avec l'appareil.

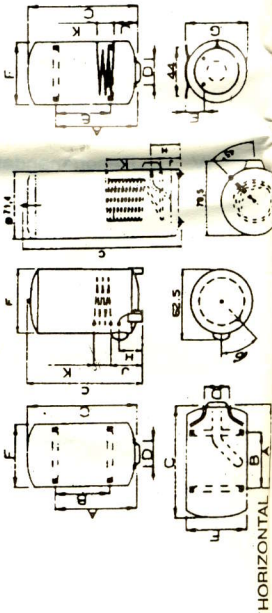
CARACTERISTIQUES TECHNIQUES											
Modèles	Consommation d'énergie à 65° suivant norme NF C-73-22: (kWh/24 h)	DIMENSIONS EN CM									Poids net kg
		A	B	C	D	E	F	G	H	J	
GAMME STEATITE											
Vertical											
75 AXVM-AXVMB	1,35	61	-	79	23	17,5	46	47,5	-	-	25
100 AXVM-AXVMB	1,26	55	-	75	23	17,5	56	57,5	-	-	31
150 AXVM	1,53	75	50	101	23	17,5	56	57,5	-	-	39
150 AXVT	1,55	75	50	101	23	17,5	56	57,5	-	-	40
200 AXVM	1,75	105	80	127	23	17,5	56	57,5	-	-	47
200 AXVT	1,80	105	80	127	23	17,5	56	57,5	-	-	48
Sur socle											
200 AXST	2,00	-	-	132	-	-	56	-	39	-	54
250 AXST	2,44	-	-	156	-	-	56	-	36,5	-	64
300 AXST	2,90	-	-	182	-	-	56	-	36,5	-	75
GAMME BLUNDEE											
Vertical											
50 AVM	1,15	41	-	63	16	12	46	47,5	-	-	18
75 AVM	1,40	61	-	79	23	17,5	46	47,5	-	-	23
100 AVM	1,26	55	-	75	23	17,5	56	57,5	-	-	29
150 AVM	1,53	75	50	101	23	17,5	56	57,5	-	-	37
150 AVT	1,55	75	50	101	23	17,5	56	57,5	-	-	38
200 AVM	1,80	105	80	127	23	17,5	56	57,5	-	-	45
200 AVT	1,84	105	80	127	23	17,5	56	57,5	-	-	45
Sur socle											
200 AST	2,00	-	-	132	-	-	56	-	39	-	50
250 AST	2,44	-	-	156	-	-	56	-	36,5	-	60
300 AST	2,85	-	-	182	-	-	56	-	36,5	-	71
500 ST6	3,60	-	-	187	-	-	71	-	33,5	-	135
500 ST9	3,60	-	-	187	-	-	71	-	33,5	-	135
500 ST12	3,60	-	-	187	-	-	71	-	33,5	-	135
Horizontal											
75 AH-M	1,39	61	39	79	23	17,5	46	47,5	-	-	24
100 AH-M	1,55	56	30	75	23	17,5	56	57,5	-	-	30
150 AH-M	2,10	75	50	101	23	17,5	56	57,5	-	-	38
200 AH-M	2,50	105	80	127	23	17,5	56	57,5	-	-	46
Mixte											
150 ATM	1,70	75	50	101	23	17,5	56	57,5	-	25	24,5
200 ATM	1,84	105	80	127	23	17,5	56	57,5	-	25	24,5
250 STT	2,44	-	-	156	-	-	56	-	36,5	48	24,5
300 STT	2,85	-	-	182	-	-	56	-	36,5	48	24,5
500 STT 6	3,60	-	-	187	-	-	71	-	33,5	23	70
Accéléré											
050 AVMA	1,15	41	-	63	16	12	46	47,5	-	-	19
075 AVMA	1,40	61	-	79	23	17,5	46	47,5	-	-	24
100 AVMA	1,26	55	-	75	23	17,5	56	57,5	-	-	30
Ballon réchauffeur											
75 BRD	1,40	61	-	79	23	17,5	46	47,5	-	-	24,5
100 BRD	1,26	55	-	75	23	17,5	56	57,5	-	-	24,5
150 BRD	1,53	75	50	101	23	17,5	56	57,5	-	-	24,5
200 BRD	1,80	105	80	127	23	17,5	56	57,5	-	-	24,5
ABRSD 75	1,40	61	-	79	23	17,5	46	47,5	-	-	35
ABRSD 100	1,26	55	-	75	23	17,5	56	57,5	-	-	38
ABRSD 150	1,53	75	50	101	23	17,5	56	57,5	-	-	38
ABRSD 200	1,80	105	80	127	23	17,5	56	57,5	-	-	38
A sec											
Vertical											
75 AYVMB-AYVM-AYVMA	1,35	61	-	79	23	17,5	46	47,5	-	-	25
100 AYVMB-AYVM-AYVMA	1,26	55	-	75	23	17,5	56	57,5	-	-	31
150 AYVMB-AYVM-AYVMA	1,53	75	50	101	23	17,5	56	57,5	-	-	39
200 AYVMB-AYVM-AYVMA	1,75	105	80	127	23	17,5	56	57,5	-	-	47
150 AYVTB-AYVT-AYVTA	1,55	75	50	101	23	17,5	56	57,5	-	-	40
200 AYVTB-AYVT-AYVTA	1,80	105	80	127	23	17,5	56	57,5	-	-	46
Sur socle											
200 YST	2,00	-	-	132	-	-	56	-	39	-	54
250 YST	2,44	-	-	156	-	-	56	-	36,5	-	64
300 YST	2,90	-	-	182	-	-	56	-	36,5	-	75

MIXTE-BR

500 ST

SOCLE

VERTICAL



HORIZONTAL

- Tous nos appareils sont conformes à la directive EMC 89/336 CEE.
- Toutes nos cuves sont en acier conforme à la norme NF A 36-301.
- Le revêtement de protection interne de nos cuves est en émail.

II. GENERALITES

AVERTISSEMENT A L'UTILISATEUR ET A L'INSTALLATEUR

Avant l'installation de l'appareil, veuillez lire attentivement les instructions de ce livret.

Leur non observation peut vous priver du bénéfice de la garantie.

1. L'installation du chauffe-eau est à charge de l'acheteur. Le montage, la mise en service, les opérations d'entretien et de réparation ne peuvent être effectués que par un professionnel qualifié.
- Il y a lieu de respecter toutes les prescriptions relatives aux chauffe-eau.
2. Le fabricant décline toutes responsabilités pour les dommages causés éventuellement par une installation qui ne serait pas effectuée dans les règles de l'art et par le non-respect des prescriptions du mode d'emploi.
3. Le raccordement électrique doit être effectué conformément aux prescriptions figurant dans la section "raccordement électrique" ci-après.
4. Pour éviter les risques de brûlure <<la T° maximum au point de puisage ne peut dépasser les 50° C>>. Pour éviter les risques de prolifération bactériologique <<le réglage du thermostat doit être au minimum de 60° C>>.

III. RECOMMANDATIONS A L'UTILISATEUR

1. En cas d'absence de l'utilisateur, fermer les circuits hydrauliques et l'alimentation électrique du chauffe-eau.
2. Dans tous les cas d'intervention (installation, mise en route, entretien, dépannage ...) il doit être fait appel à un professionnel.

IV. RECOMMANDATIONS A L'INSTALLATEUR

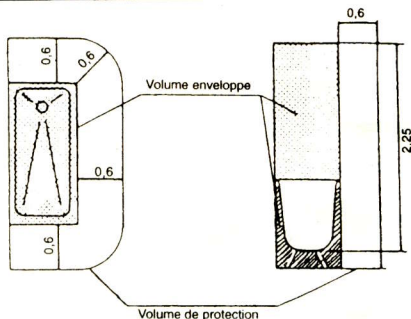
A. GENERALITES

Afin d'éviter des déperditions calorifiques, il est conseillé de placer le chauffe-eau le plus près possible des points de prélèvement d'eau chaude. L'appareil et son groupe de sécurité (non livré par le fabricant du chauffe-eau) seront obligatoirement installés dans un local à l'abri du gel. Pour permettre les opérations de maintenance, il est impératif de prévoir un espace libre de +/- 50cm devant le capot plastique permettant d'accéder aux composants électriques.

Zones de fixation autorisées des chauffe-eau

Volume enveloppe : Le volume enveloppe est le volume qui est extérieur à la baignoire ou à la cuvette de douche et est limité d'une part par la surface cylindrique verticale circonscrite à la baignoire ou à la cuvette de douche et d'autre part au plan horizontal situé à 2,25 m du fond de la baignoire ou de la cuvette de douche.

Volume de protection : Le volume de protection est le volume d'accessibilité au toucher pour une personne se trouvant dans la baignoire ou la cuvette de douche, qui est extérieur au volume enveloppe. Il est limité par la surface cylindrique verticale distance de 0,60 m du bord de la baignoire ou de la cuvette de douche et limité par un plan horizontal situé à 2m25 au-dessus du fond de la baignoire ou de la cuvette de la douche. Pour la France la distance de 0,60 m. est portée à 1 m.



VOLUME ENVELOPPE : Les chauffe-eau à poste fixe alimentés en basse tension sont admis dans le volume enveloppe s'ils présentent un degré de protection d'au moins IP 25. (IP 24 pour la France).

Symbole :

VOLUME DE PROTECTION : Ne sont admis dans cette zone que les chauffe-eau installés à poste fixe qui ont un degré de protection minimum IP 24.

Symbole :

Installation dans combles: Prévoir un bac de rétention inoxydable avec évacuation de l'eau.

B. MONTAGE

1. Modèle mural vertical

Fixation murale de la patte support (deux pattes pour les modèles 150 et 200 L) à l'aide de boulons d'ancrage appropriés de diamètre 10mm. minimum.

Ce modèle peut également être installé sur un trépied (option) mais doit obligatoirement être ancré au mur par la patte de fixation supérieure.

2. Modèle horizontal

Ancrage mural des deux pattes de fixation à l'aide de boulons de diamètre 10mm. minimum.

A. Version avec tubes entrée et sortie d'eau sur le capot.

Il est équipé sortie d'usine pour être installé horizontalement contre un mur. Tubes d'alimentation à droite Fig.3. Dans le cas de nécessité d'un positionnement tuyauteries à gauche, il est impératif de pratiquer la dépose de l'embase électrique afin de la positionner résistance plongeant vers le bas de l'appareil. Intervenir les bagues repères tuyauterie Bleue et Rouge.

Le raccordement eau chaude doit obligatoirement être effectué sur la tuyauterie supérieure (Fig.4, par VIII). Pour une installation au sol ou au plafond, il est nécessaire de prévoir un jeu de sangles (option). Dans ce cas, se référer aux instructions ci-dessus et à la notice d'installation qui accompagne le jeu de sangles.

B : Version avec tubes entrée et sortie d'eau sur virole carrosserie (fig.7).

Cet appareil est prévu pour être monté horizontalement au mur. Il est possible de l'installer éventuellement au

plafond (fig. 10) en procédant comme suit :

- Récupérer les 2 patte-murale en enlevant les 4 vis A (position prévue pour fixation au mur) (fig. 8)
- Enlever les 4 vis B (fig. 8)
- Fixer à cet endroit les 2 patte-murale en utilisant les 4 vis M8 (fig. 9)

3. Modèles sur socle

Le choix d'une surface de pose parfaitement plane et de niveau permettra d'obtenir une stabilité idoine de l'appareil. Ne pas omettre de placer sous l'appareil les trois patins support écartés entre eux d'un angle de 120° sous peine de chute, et détériorations irréversibles.

Notice de montage des supports (Fig. 6, Par.VIII):

- Après enlèvement de l'emballage, retourner et poser le fond inférieur du chauffe-eau sur le sol, le plus près possible de l'endroit présumé à installer.
- Incliner légèrement l'appareil de manière à permettre le placement du premier support sous le chauffe-eau.
- Incliner légèrement à nouveau l'appareil de manière à placer le second support, décalé de 120° par rapport au premier.
- Redresser l'appareil de façon à placer le troisième support.
- Ces 3 supports doivent obligatoirement être fixés sur l'appareil comme suit :
- Positionner les vis et pointer de manière à percer un avant trou dans la carrosserie (Fig. 6.7)
- Visser les 6 vis (Fig. 6.8)
- Fixer impérativement les 3 patins au sol afin d'assurer un bon ancrage de l'appareil (fig. 6-9).

ATTENTION : Veiller à ce que les 3 supports soient décalés de 120° entre eux de façon à assurer une bonne stabilité de votre appareil.

C. RACCORDEMENT HYDRAULIQUE

Les embouts en plastique insérés dans les tubes d'entrée et de sortie d'eau sont nécessaires au bon fonctionnement du chauffe-eau.

Raccorder l'appareil en respectant les schémas d'installation ci-après.

1. Le chauffe-eau doit obligatoirement être monté avec un groupe de sécurité (conforme aux normes nationales en vigueur ex : NF-D36401 pour la France, ANSEAU pour la Belgique, TÜV pour l'Allemagne, ...) raccordé au tube eau froide. Nous préconisons des groupes du type à membrane. Il sera monté sur le tube d'entrée eau froide du chauffe-eau (Fig. 1, 2, 3, 4, Par.VIII). La sortie de vidange du groupe de sécurité doit être raccordée à une tuyauterie d'évacuation d'un diamètre au moins égal à la tuyauterie de raccordement de l'appareil, par l'intermédiaire d'un entonnoir permettant une garde d'air de 20mm minimum.

La position du groupe doit toujours permettre une vidange suffisante de l'appareil afin que puisse être effectuée la dépose des composants électriques pour les opérations de maintenance.

Le raccordement d'un chauffe-eau à une canalisation en cuivre doit obligatoirement être effectué par l'intermédiaire d'un manchon en fonte ou en acier, ou tout autre matériau permettant d'éviter un pont galvanique.

2. Lorsque la pression d'arrivée du réseau est supérieure à 5 bars, il est nécessaire d'installer un réducteur de pression en amont du groupe de sécurité.

3. Placer un robinet d'arrêt en amont du groupe de sécurité.

4. Dans le cas d'installation hydrauliques équipées :

- de tuyaux de faible dimensionnement,
- de robinets à plaquette céramique,

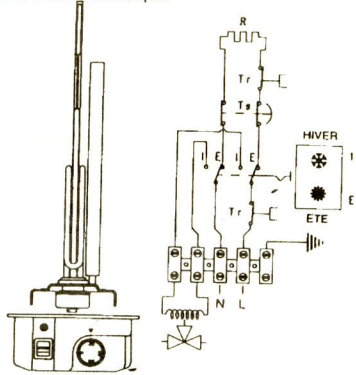
il est nécessaire d'installer le plus près possible des robinets des vannes de type «ANTIBELIER» ou un vase d'expansion idoine à l'installation.

Chauffe-eau mixte et ballon réchauffeur

Raccordement à l'échangeur thermique.

La température de l'eau du circuit de chauffage à l'entrée de l'échangeur thermique ne peut excéder 85 C.

Les appareils «Ballon réchauffeur» peuvent être équipés en option d'un kit électrique.



MODELES BRSM :

Ces appareils sont équipés d'un échangeur thermique ainsi que d'une résistance électrique. Un commutateur avec position "Eté-Hiver" vous permet d'effectuer le choix du mode de chauffe désiré.

- Eté : par résistance électrique
- Hiver : Par le circuit du chauffage central

Description :

Kit électrique : Le modèle BRS peut être transformé en modèle BRSM en l'équipant (en option) d'un kit électrique "ETE-HIVER".

Il existe en 2 versions :

- kit électrique de 1500 W : prévu pour les modèles BRS 75 et BRS 100;
- kit électrique de 2500W : prévu pour les modèles BRS 150 et BRS 200

Montage :

- Couper l'alimentation du courant avant toute intervention sur l'appareil.
- Vidanger votre chauffe-eau et démonter le plateau d'embase.
- Procéder au remontage de l'embase électrique, en utilisant le nouveau joint prévu pour la repose du kit électrique. Pour le remontage de l'embase, le couple de serrage doit être compris entre 7 et 10 Nm. Il est impératif de respecter le serrage du type "croisé".
- Effectuer le raccordement électrique en suivant les instructions au paragraphe D

D. RACCORDEMENT ELECTRIQUE

L'installation doit être pourvue d'un interrupteur omnipolaire ayant une distance d'ouverture de contact de 3mm. Le circuit doit être protégé par des fusibles calibrés selon la puissance du chauffe-eau.

IMPORTANT

- Les chauffe-eau électriques seront raccordés conformément aux normes européennes (EN 60 335-1, EN 60 335-2-21) et dans tous les cas, les raccordements seront conformes aux normes nationales en vigueur. Tels que : NF, CEBEC, VDE ...
 - Le raccordement électrique sera fixe en câble rigide dont la section sera correctement dimensionnée et comportera un conducteur de terre vert/jaune. Pour cela se référer aux règlements d'installations électriques en vigueur (Ex. : pour une intensité de courant de 16 à 25 A. = section conducteur de 2,5mm²).
 - L'appareil ne peut être raccordé par le biais d'une fiche mobile.
- Une installation fixe est obligatoire.

ATTENTION : Cet appareil doit être relié à la terre

Ne jamais utiliser les canalisations pour un raccordement à la terre.

Les appareils triphasés peuvent être raccordés en 400 V TRI, 230 V Tri ou en 230 V MONO.

Le modèle 500 ST 9 est prévu pour être raccordé exclusivement en 230 V Triphasé et 400 V Triphasé. Le modèle 500 ST 12 est prévu pour être raccordé **EXCLUSIVEMENT** en 400 V Triphasé.

Pour le couplage, vous référer aux schémas figurant à l'intérieur ou près du capot de protection des parties électriques. Le raccordement électrique de l'appareil se fait exclusivement sur les bornes du thermostat.

EXCEPTION FAITE du modèle électronique pour lequel on se référera à sa notice propre.

E. MISE EN SERVICE

Remplir le chauffe-eau en ouvrant le robinet d'admission du groupe de sécurité. Ouvrir le robinet d'eau chaude pour mettre l'évacuation du coussin d'air accumulé dans le chauffe-eau.

Dès que l'eau s'écoule par le robinet d'eau chaude, fermer celui-ci et vérifier l'étanchéité du joint d'embase.

Mettre l'appareil sous tension.

ATTENTION

L'appareil ne doit jamais être mis sous tension lorsqu'il est vide, sous peine de détérioration des composants électriques. Un écoulement de goutte à goutte au niveau de l'évacuation, du groupe de sécurité est normal. Il est provoqué par la dilatation de l'eau en période de chauffe.

Après 24 heures de fonctionnement, vérifier à nouveau l'étanchéité du joint d'embase et des raccords. Au besoin, procéder au resserrage des boulons d'embase ou des raccords. Il est recommandé de ne pas régler le thermostat sur la position maximum. Une température d'environ 60° C ou moins est conseillée afin de diminuer l'entartrage.

V. ENTRETIEN

Couper l'alimentation du courant avant toute intervention sur l'appareil.

Après chaque année de service, il est nécessaire de procéder aux opérations suivantes:

- vidanger votre chauffe-eau et démonter l'embase support des composants électriques.
 - procéder avec soin à l'élimination du calcaire sur les éléments électriques ou sur le fourreau (stéatite). Pour cela ne pas utiliser d'objet métallique ou d'agents chimiques.
 - vérifier l'état de l'anode. Celle-ci se consomme progressivement en fonction de la qualité de l'eau de distribution et empêche la corrosion de votre cuve
 - remplacer celle-ci lorsque son diamètre est inférieur à 15 mm (pour la gamme blindée) et 10 mm (pour les gammes stéatite ou à sec) ou lorsque son volume total est inférieur à 50% de son volume initial.
- Si l'installation d'eau sanitaire est équipée d'un adoucisseur, la vérification de l'anode sera effectuée 2 fois par an.

A chaque dépose d'embase il est nécessaire d'utiliser un nouveau joint pour la repose.

Pour le remontage de l'embase le couple de serrage doit être compris entre 7 et 10 mN. Il est impératif de respecter le serrage de type «croisé».

GRUPE DE SECURITE

Tous les mois, actionner le robinet ainsi que la soupape du groupe de sécurité. Un dépôt de calcaire risque d'empêcher son bon fonctionnement.

VIDANGE DE L'APPAREIL

- Fermer le robinet d'alimentation d'eau froide

- Ouvrir un robinet d'eau chaude
- Actionner la vanne d'évacuation du groupe de sécurité.

L'eau s'écoule par l'orifice de vidange.

N.B. : En cas d'absence de l'utilisateur :

- couper le circuit hydraulique du chauffe-eau sans le vidanger
- couper l'alimentation électrique de l'appareil.

VI. SERVICE APRES VENTE

Le remplacement des parties électriques doit être assuré par un professionnel.

En cas d'échange du thermostat (valable pour tout modèle) se conformer au code stipulé à l'intérieur du capot de protection des parties électriques (schéma de raccordement).

GAMME BLINDEE : Il est nécessaire de vidanger l'appareil pour permettre le remplacement de la résistance blindée.

GAMME «STEATITE» : IMPORTANT : Lors d'une intervention du service après-vente sur un chauffe-eau du type stéatite, il est impératif de replacer le séparateur plastique entre le thermostat et la résistance afin d'assurer le bon fonctionnement du chauffe-eau.

La vidange de l'appareil n'est pas obligatoire pour remplacer l'élément chauffant. Toutefois vous référer au Par. V pour l'opération de détartrage et de vérification de l'anode.

VII. FONCTIONNEMENT

Cet appareil a été conçu pour vous donner entière satisfaction.

1) Le chauffe-eau doit être installé par un professionnel qualifié

Toutefois si les cas suivants se présentent:

1. L'eau est froide : faire vérifier :
 - la présence du courant aux bornes du thermostat
 - la sécurité thermique du thermostat
 - les éléments chauffants.

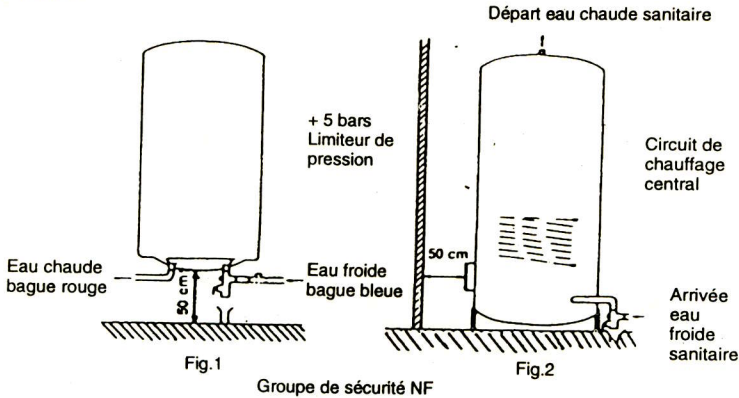
2. L'eau est bouillante (projection de vapeur aux robinets)
couper l'alimentation électrique de l'appareil et faire vérifier:
 - le réglage et le fonctionnement du thermostat
 - le niveau d'entartrage

3. Débit insuffisant d'eau chaude : vérifier :
 - la pression d'eau froide du réseau
 - l'état du déflecteur (brise-jet) et du tube de prélèvement d'eau chaude.Un problème de fonctionnement lié à l'éventuelle défectuosité de ces composants ne nécessite pas le remplacement du chauffe-eau. Ces pièces sont disponibles sur demande auprès de notre service après-vente.
 - les composants électriques.

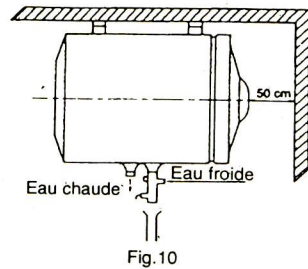
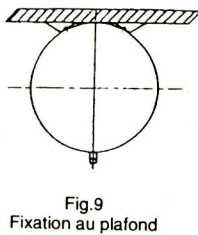
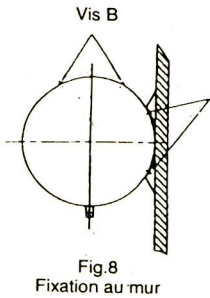
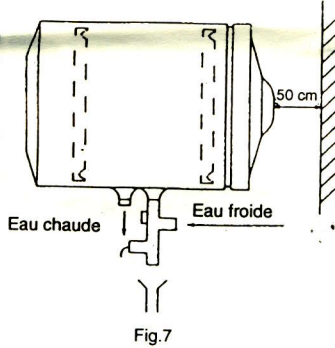
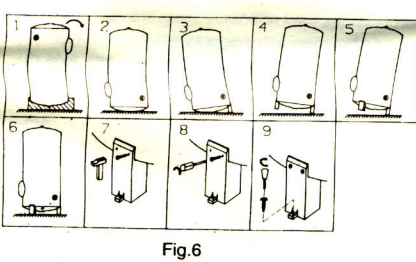
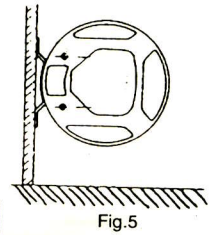
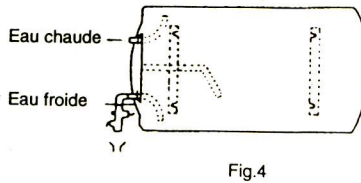
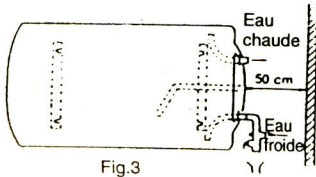
4. Ecoulement d'eau par le groupe de sécurité.
Si l'écoulement est continu en période de chauffe ou non faire vérifier :
 - tarage de la soupape
 - pression du réseau.

Ne jamais obstruer cet orifice d'évacuation et procéder à l'installation d'un réducteur de pression (cf., par.IV-c-2.) ou d'un vase d'expansion si nécessaire.

VIII PLANCHES



CHAUFFE-EAU HORIZONTAL



Nos appareils horizontaux avec tuyaux sur couvercle sont livrés selon fig. 3. Pour l'installation, tuyauterie à gauche fig. 4, vous reporter aux indications du paragraphe IV B2.
 Pour montage au sol ou au plafond, toujours conserver la position de l'appareil avec tuyauteries superposées dans un même axe vertical (fig. 5)

CHAUFFE-EAU ELECTRIQUES CONDITIONS DE GARANTIES

1) Le chauffe-eau doit être installé par un professionnel qualifié conformément aux règles de l'art, aux normes en vigueur et aux prescriptions de nos notices techniques.

Il sera utilisé normalement et régulièrement entretenu par un spécialiste.

Dans ces conditions, notre garantie s'exerce par échange ou fourniture gratuite à notre Distributeur ou Installateur des pièces reconnues défectueuses ou le cas échéant de l'appareil par nos services, à l'exclusion des frais de main-d'oeuvre, des frais de port, de toute indemnité et prolongation de garantie. «Elle prend effet à compter de la date de pose, facture d'installation faisant foi; en l'absence de justificatif, la date de prise en compte sera celle de fabrication indiquée sur la plaque signalétique du chauffe-eau majorée de trois mois.»

La cuve du chauffe-eau est garantie cinq ans lorsqu'il s'agit d'un modèle électrique simple de 50 à 500 litres; elle est de trois ans pour les 10, 15, 30 litres ainsi que pour les chauffe-eau à chauffe accélérée, les chauffe-eau mixtes, les ballons réchauffeurs, et les gammes VEM, VEML, XVEM, XVEMB, STE et PVM. L'appareillage électrique et les équipements amovibles sont garantis deux ans.

Nota :

Les frais ou dégâts dus à une installation défectueuse - gel, groupe de sécurité non raccordé à l'évacuation des eaux usées, absence de bac de rétention, par exemple) ou à des difficultés d'accès, ne peuvent en aucun cas être imputés au fabricant.

2) LIMITES DE GARANTIE

Sont exclues de ces garanties, les défaillances dues à : Des conditions d'environnement anormales

.positionnement dans un endroit soumis au gel ou aux intempéries.

.alimentation avec une eau de pluie, de puits, ou présentant des critères d'agressivité particulièrement anormaux et non en conformité avec les règles nationales en vigueur (ex. : DTU plomberie 60-1 pour la France, l'AR du 27.04.84 et ERRATA du 21.05.85 pour la Belgique)

.la garantie se limite à l'échange ou à la réparation des appareils et composants que nous aurons reconnus défectueux d'origine. Si nécessaire, la pièce ou le produit devront être retournés dans l'une de nos usines mais seulement après accord préalable de nos services techniques. Les frais de main d'oeuvre, de port, d'emballage et de déplacement resteront à charge de l'utilisateur. L'échange ou la réparation d'un composant d'un appareil ne peuvent en aucun cas donner lieu à indemnité. pression d'eau (supérieur à 7 bars).

.dégâts divers occasionnés par chocs ou chutes au cours de manipulations après livraison usine.

.en particulier, les dégâts d'eau qui auraient pu être évités par une réparation immédiate du chauffe-eau. La garantie ne s'applique qu'au chauffe-eau et à ses composants à l'exclusion de tout ou partie de l'installation électrique ou hydraulique de l'appareil.

.alimentation électrique présentant des surtensions importantes. Une installation non conforme à la réglementation, aux normes nationales en vigueur et aux règles de l'art. Notamment :

.absence ou montage incorrect d'un groupe de sécurité.

.montage d'un groupe de sécurité non conforme aux normes nationales en vigueur (ex. : NF, ANSEAU, TÜV, ...) et utilisation d'un groupe de sécurité usagé sur un chauffe-eau nouvellement installé.

.modification du réglage du groupe de sécurité après violation du plombage.

.corrosion anormale due à un raccordement hydraulique incorrect (contact direct fer - cuivre).

.raccordement électrique défectueux non conforme aux normes d'installation nationale en vigueur (ex. : NF - C 15100, RGIE, ...) mise à la terre incorrecte, section de câble insuffisante, non respect des schémas de raccordement prescrit, etc ...

.mise sous tension de l'appareil sans remplissage préalable (chauffe à sec).

Un entretien défectueux :

.entartrage anormal des éléments chauffants et des organes de sécurité.

.non entretien du groupe de sécurité se traduisant par des surpressions (voir notice).

.carrosserie soumise à des agressions extérieures.

.modification des équipements d'origine, sans avis du constructeur ou emploi des pièces détachées non référencées par celui-ci.

.non entretien de l'appareil, et en particulier, non remplacement de l'anode en temps utile (voir § V).

3) RECOMMANDATIONS

Pour les régions où l'eau est très calcaire, l'utilisation d'un adoucisseur n'entraîne pas de dérogation à notre garantie sous réserve que l'adoucisseur soit réglé conformément aux règles de l'art, vérifié et entretenu régulièrement. En particulier : la dureté résiduelle ne peut être inférieure à 12 F.

4) Les dispositions des présentes conditions de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur, de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'appliquent en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants le Code Civil.

5) LITIGES

En cas de litiges, la seule juridiction compétente est le Tribunal de Commerce de Namur.

SERVICE TECHNIQUE

Pour toutes questions techniques, merci de contacter en :

FRANCE

MTS s.a.

71 rue Anatole France

92532 LEVALLOIS PERRET

Pour toute question, contactez notre réseau agréé

de S.A.V. au 0141056464

BELGIQUE ET LUXEMBOURG

AMALGA N.V.

Bredabaan 1263-1277

2900 SCHOTEN

Tél. : 03/645 77 88

Telex 31.747 - Telefax 03/645 89 06

Service après-vente : tél. 03/645 48 30